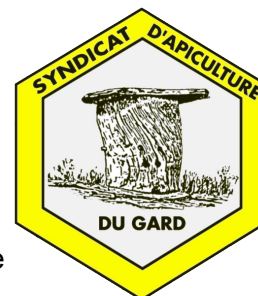


CONSEILS POUR BIEN REMPLIR VOTRE BULLETIN D'ADHESION 2021



Conservez la partie droite du bulletin d'adhésion qui sert de contrôle et de justificatif.

Pour éviter toute erreur, soyez précis dans la rédaction de vos nom et prénom (en majuscules d'imprimerie), adresse complète (code postal et commune), numéros d'identification d'apiculteur, email bien lisible pour éviter tout retour invalide. D'avance merci.

La cotisation syndicale vous donne droit à tous les avantages du syndicat : tarif d'assurance intéressant, adhésion simplifiée à ECO Emballage, réductions chez certains fournisseurs de matériel apicole, abonnements réduits aux magazines apicoles, défense de vos intérêts, de l'abeille et des apiculteurs. Elle est fixée en fonction du nombre de vos ruches.

ECO Emballage : une loi d'Avril 1992 oblige tous les conditionneurs à payer une cotisation auprès de la société ECO Emballage afin de s'assurer du bon recyclage des pots de miel ; le syndicat propose une cotisation forfaitaire selon le nombre de ruches.

Abonnement aux revues : L'abonnement à Api-info nous paraît indispensable car il permet de s'informer directement une fois par trimestre des activités du syndicat ; Les abonnés recevront les 5 numéros complets de notre revue, les autres ne recevront que certains numéros.

L'abonnement à la revue *Abeilles et fleurs* est **obligatoire** si vous souhaitez bénéficier de l'option 1 de l'assurance (responsabilité civile), ou des options 3A et 3B.

Assurances apicoles : Nous avons, cette année, voulu vous proposer un choix plus important d'assurances pour votre activité apicole. Au delà des deux formules que vous connaissiez déjà (responsabilité civile, et multirisque), nous y joignons deux autres options multirisques :

Option 1 : Responsabilité civile (UNAF) qui ne couvre que les dégâts que vos abeilles peuvent causer, et les marchés.

Option 2 : Multirisque (AXA). Souscrite auprès de notre assureur Nîmois, elle couvre : incendie, dégâts des eaux, catastrophes naturelles, vol, transport de ruches.

Option 3A et 3B : Multirisque (UNAF). Cette assurance groupe souscrite par l'UNAF couvre : Responsabilité civile, protection juridique, catastrophe naturelle, Incendie, événement climatique, vols et détérioration, marchés, transports de ruches. Les 2 options diffèrent par le montant des indemnités des sinistres.

Pour choisir l'assurance qui vous convient le mieux en fonction du montant de cotisation, des remboursements proposés et des franchises retenues, vous pouvez consulter **le tableau comparatif** téléchargeable sur ce site. A noter : pour pouvoir bénéficier des assurances proposées par l'UNAF, il est obligatoire de souscrire un abonnement à la revue *Abeilles et fleurs*.

Pour tout détail complémentaire, vous pouvez consulter le site Web de l'UNAF à l'adresse : www.unaf-apiculture.info/la-pratique-de-l-apiculture/assurance-des-ruches-declaration-de-sinistres.html

Rucher école : Le syndicat possède un rucher composé d'une cinquantaine de ruches à des fins pédagogiques. Ce rucher école a été créé par M. Pellequer, un ancien président du Syndicat.

Pour l'entretien et le maintien de ce rucher, nous avons besoin d'aide et c'est pour cela que nous vous proposons une cotisation de solidarité. Cette cotisation est facultative.

REMARQUE TRES IMPORTANTE : Nous sommes tenus de fournir les listes des assurés avant la FIN FEVRIER ; Complétez et renvoyez donc ce bulletin d'adhésion dans les meilleurs délais. En cas de sinistre vous ne serez pris en charge que si vous êtes à jour de vos cotisations. Merci d'avance !